



**syndicat
mixte du
bassin de l'Or**

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 11 Octobre 2017 à Lunel

DELIBERATION n° 1-10-2017

Objet : Nouvelle composition du Comité Syndical du Symbo

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	Présente	Rogé ANDREO Michel LAZERGES
	Roger MONTIEL	Présent	
	Alain HUGUES	Absent	Alain FOUCARAN
	René CHALOT	Présent	Jacques HELSEN Présent
	Bernard GANIBENC	Présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	Absente	Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	Procuration à Mr Ganibenc	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	Absent excusé	Angelo GENNAI Absent excusé
	Hervé DIEULEFES	Présent	Joëlle RUTVO
	Jean Michel ROUX	Présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	Présente	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	Absent excusé	Jean Maurice MARTIN Présent
	Fabrice FENOY	Présent	Marie De OLIVEIRA
Agglomération de Montpellier	Jackie BOULBES	Procuration à Mr	Gilbert PASTOR
	GALABRUN	Barral	
	Laurent JAOU	Absent	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	Procuration Mr Montiel	Abdi EL KANDOUSSI
	Stéphanie JANNIN	Procuration à Mr Lussert	Pascal KRZYZANSKI
	Jean Marc LUSSERT Jean Pierre RICO	Présent Procuration à Mr Fenoy	Régine ILLAIRE
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	Présent	Brice BONNEFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	Absente	Michaël DELAFOSSE
	Dominique NURIT	Procuration à Mr Dieulefés	Gabrielle HENRY
	Yvon PELLET	Présent	Jacques RIGAUD
	Renaud CALVAT	Absent	Claudine VASSAS MEJRI
	Véronique CALUEBA	Absente	Cyril MEUNIER
	RIZZOLO		

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint conformément à notre règlement intérieur qui prend en compte les procurations.

Lors de sa séance ordinaire du 27 septembre 2017, les élus de Montpellier Méditerranée Métropole, ont désigné et délibéré en faveur des représentants de la métropole de Montpellier titulaires et suppléant au sein du Comité Syndical du Symbo.

Le Comité Syndical du Symbo se compose dorénavant comme suit :

Collectivités	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Agglomération du Pays de l'Or	Roger MONTIEL Bernard GANIBENC Joëlle JENIN VIGNAUD René CHALOT Claude DUCHESNE Alain HUGUES	Rogé ANDREO Michel LAZERGES Alain FOUCARAN Jacques HELSEN Fabrice PECQUEUR Alain ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup	Jacques GRAU	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER Hervé DIEULEFES Jean Michel ROUX Frédérique DOMERGUE Erick JUDE Fabrice FENOY	Angelo GENNAI Joëlle RUIVO Christophe CALVET Laurent GRASSET Jean Maurice MARTIN Marie De OLIVEIRA
Montpellier Méditerranée Métropole	Jackie GALABRUN BOULBES Laurent JAOL Jean Luc MEISSONNIER Stéphanie JANNIN Jean Marc LUSSERT Jean Pierre RICO	Gilbert PASTOR Pierre DUDIEUZERE Abdi EL KANDOUSSI Pascal KRZYZANSKI Régine ILLAIRE
Département de l'Hérault	Claude BARRAL Renaud CALVAT Yvon PELLET Véronique CALUEBA RIZZOLO Marie Thérèse BRUGUIERE Dominique NURIT	Brice BONNEFOUX Michaël DELAFOSSE Gabrielle HENRY Cyril MEUNIER Jacques RIGAUD Claudine VASSAS MEJRI

Le Comité syndical du Symbo prend acte de sa nouvelle composition.

Fait à Lunel, le 11 octobre 2017.

Pour extrait conforme.

Le Président,


Claude BARRAL.

**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR**
130, chemin de Merles
34400 LUNEL



syndicat
mixte du
bassin de l'or

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 11 Octobre 2017 à Lunel

DELIBERATION n° 2-10-2017

Objet : Approbation du projet de PAPI Complet, suite à sa validation par le territoire

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	Présente	Rogé ANDREO Michel LAZERGES
	Roger MONTIEL	Présent	
	Alain HUGUES	Absent	Alain FOUCARAN
	René CHALOT	Présent	Jacques HELSEN Présent
	Bernard GANIBENC	Présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	Absente	Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	Procuration à Mr Ganibenc	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	Absent excusé	Angelo GENNAÏ Absent excusé
	Hervé DIEULEFES	Présent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	Présent	Christophe CALVET
	Erédérique DOMERGUE	Présente	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	Absent excusé	Jean Maurice MARTIN Présent
	Fabrice FENOY	Présent	Marie De OLIVEIRA
Agglomération de Montpellier	Jackie BOULBES	Procuration à Mr Barral	Gilbert PASTOR
	GALABRUN	Absent	Pierre DUDIEUZERE
	Laurent JAOUÏ	Procuration Mr Montiel	Abdi EL KANDOUSSI
	Jean Luc MEISSONNIER	Procuration à Mr Lussert	Pascal KRZYZANSKI
	Stéphanie JANNIN	Présent	Régine ILLAIRE
	Jean Marc LUSSERT	Procuration à Mr Fenoy	
	Jean Pierre RICO		
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	Présent	Brice BONNEFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	Absente	Michaël DELAFOSSE
	Dominique NURIT	Procuration à Mr Dieulefés	Gabrielle HENRY
	Yvon PELLET	Présent	Jacques RIGAUD
	Renaud CALVAT	Absent	Claudine VASSAS MEJRI
	Véronique CALUEBA	Absente	Cyril MEUNIER
	RIZZOLO		

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint conformément à notre règlement intérieur qui prend en compte les procurations.

Lors de sa séance du 27 juin dernier, le Comité Syndical du Symbo a validé la maquette du projet de PAPI complet du bassin de l'Or en vue de sa présentation au Comité de pilotage du PAPI, et a approuvé l'engagement du Symbo dans l'animation de ce programme sur la période 2018-2022.

Le Comité de Pilotage du PAPI a approuvé le projet du PAPI complet du bassin de l'Or en sa séance du 14 septembre 2017 en vue du dépôt d'un dossier de candidature à la labellisation nationale.

Ce projet de PAPI complet s'inscrit en cohérence avec la Directive Inondation et sa déclinaison locale au travers de la SLGRI (Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation) du bassin de l'Or. Il se décline selon les 7 axes fixés par l'Etat dans le cahier des charges national relatif aux PAPI :

- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise
- Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : Action de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : Ralentissement des écoulements
- Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Le périmètre retenu pour la mise en œuvre du PAPI complet est celui du bassin versant de l'étang de l'Or.

Le PAPI complet du bassin de l'Or intègre un important volet de travaux mais également la poursuite des actions de sensibilisation et de développement de la culture du risque inondation engagées dans le cadre du PAPI d'intention.

Sa stratégie se traduit sous forme d'objectifs thématiques prioritaires et cohérents, au nombre de 5, qui s'expriment de la manière suivante :

- Objectif Or1 : Renforcer la culture du risque
- Objectif Or2 : Apprendre à vivre avec les inondations et mieux gérer la crise
- Objectif Or3 : Améliorer la connaissance du risque et sa prise en compte dans l'aménagement
- Objectif Or4 : Façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient.
- Objectif Or5 : Protéger intelligemment les populations tout en respectant les fonctionnalités du milieu naturel

Le PAPI complet intégrera les différents types d'aléas présents sur le territoire : inondations par débordement des cours d'eau, par montée de l'étang de l'Or, par ruissellement lors de précipitations exceptionnelles ainsi que la submersion marine.

Le montant estimé pour l'ensemble du programme sur la durée 2018-2022 s'élève à près de 19,2 millions d'euros.

Par le biais de la labellisation nationale « PAPI », ce programme pourra bénéficier de financements de l'Etat au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) et de cofinancements de la part des autres partenaires : Europe, Région Occitanie, Département de l'Hérault, qui ont été étroitement associés à la construction de ce programme. La part prévisionnelle restant à charge pour le territoire du bassin versant est de 4,6 millions d'euros (soit 24% du coût total du programme) sur 5 ans.

Les actions ainsi engagées permettront de réduire significativement les dommages liés aux inondations sur le territoire du bassin de l'Or. Les investissements programmés sont donc à mettre en perspective avec le montant prévisionnel des économies engendrées par les dommages évités en cas d'inondation, qui sont évalués à plus de 32 millions d'euros pour l'ensemble du bassin de l'Or.

L'animation du programme (axe 0) sera assurée par le Symbo et la maîtrise d'ouvrage des travaux portée essentiellement par les collectivités du territoire qui se verront dotées de la compétence GEMAPI. Le montant de l'autofinancement restant à charge, déduction faite des subventions prévisionnelles, sera réparti entre l'agglomération du Pays de l'Or (42%), la Métropole de Montpellier (29%), la communauté de communes du Pays de Lunel (11%), le Symbo (10%), et le Département de l'Hérault, la Chambre d'Agriculture, les communes et les particuliers pour les 8% restant.

Le Président soumet au vote du Comité Syndical l'approbation du projet de PAPI complet du bassin versant de l'Etang de l'Or au montant estimé de 19 194 000 € T.T.C.

Il propose de délibérer en faveur du projet de PAPI complet, d'approuver la stratégie et le programme d'actions proposés et demande l'autorisation de pouvoir signer tout document s'y rapportant.

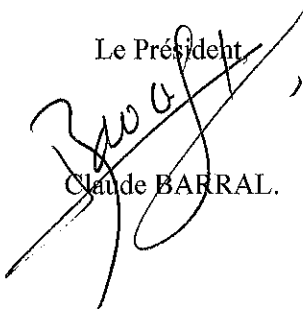
Le Comité Syndical vote à l'unanimité l'approbation du projet de PAPI complet du bassin versant de l'Etang de l'Or au montant estimé de 19 194 000 € T.T.C.

Il approuve à l'unanimité la stratégie et le programme d'actions proposés dans le PAPI complet et autorise le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait à Lunel, le 11 octobre 2017.

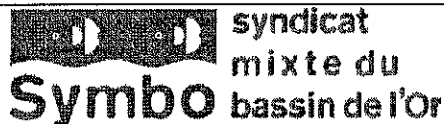
Pour extrait conforme.

Le Président,



Claude BARRAL.

**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR**
130, chemin de Merles
34400 LUNEL



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 11 Octobre 2017 à Lunel

DELIBERATION n° 3-10-2017

Objet : Marche relatif à l'étude de la nappe du Villafranchien : attribution et demandes de subventions

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	Présente	Rogé ANDREO Michel LAZERGES
	Roger MONTIEL	Présent	
	Alain HUGUES	Absent	Alain FOUCARAN
	René CHALOT	Présent	Jacques HELSEN Présent
	Bernard GANIBENC	Présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	Absente	Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	Procuration à Mr Ganibenc	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	Absent excusé	Angelo GENNAÏ Absent excusé
	Hervé DIEULEFES	Présent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	Présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	Présente	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	Absent excusé	Jean Maurice MARTIN Présent
	Fabrice FENOY	Présent	Marie De OLIVEIRA
Agglomération de Montpellier	Jackie BOULBES	Procuration à Mr Barral	Gilbert PASTOR
	GALABRUN		
	Laurent JAOL	Absent	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	Procuration Mr Montiel	Abdi EL KANDOUSSI
	Stéphanie JANNIN	Procuration à Mr Lussert	Pascal KRZYZANSKI
	Jean Marc LUSSERT	Présent	Régine ILLAIRE
Jean Pierre RICO	Procuration à Mr Fenoy		
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	Présent	Brice BONNEFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	Absente	Michaël DELAFOSSE
	Dominique NURIT	Procuration à Mr Dieulefés	Gabrielle HENRY
	Yvon PELLET	Présent	Jacques RIGAUD
	Renaud CALVAT	Absent	Claudine VASSAS MEJRI
	Véronique CALUEBA	Absente	Cyril MEUNIER
	RIZZOLO		

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint conformément à notre règlement intérieur qui prend en compte les procurations.

Suite à la consultation lancée dans le cadre d'une MAPA pour une prestation d'étude, six dossiers ont été retirés, deux candidats se sont désengagés et une offre a été reçue dans les délais et conforme administrativement.

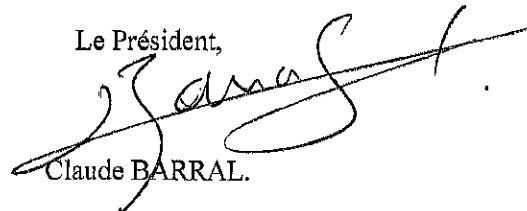
Le Comité Syndical, sur présentation du rapport d'analyses a retenu l'offre de l'entreprise ANTEA Group, comme offre la plus économiquement avantageuse pour un montant de 53 970 € T.T.C.

Vote à l'unanimité pour le choix de cette entreprise et autorisation au Président à signer tout document se rapportant à ce marché.

Fait à Lunel, le 11 octobre 2017.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Claude BARRAL.

**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR
130, chemin de Merles
34400 LUNEL**



syndicat
mixte du
bassin de l'Or

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 11 Octobre 2017 à Lunel

DELIBERATION n° 4-10-2017

Objet : Délibération relative aux demandes de subventions concernant les études complémentaires pour la labellisation du PAPI Complet du bassin de l'Or

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	Présente	Rogé ANDREO Michel LAZERGES
	Roger MONTIEL	Présent	
	Alain HUGUES	Absent	Alain FOUCARAN
	René CHALOT	Présent	Jacques HELSEN Présent
	Bernard GANIBENC	Présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	Absente	Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	Procuration à Mr Ganibenc	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	Absent excusé	Angelo GENNAI Absent excusé
	Hervé DIEULEFES	Présent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	Présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	Présente	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	Absent excusé	Jean Maurice MARTIN Présent
	Fabrice FENOY	Présent	Marie De OLIVEIRA
Agglomération de Montpellier	Jackie BOULBES	Procuration à Mr	Gilbert PASTOR
	GALABRUN	Barral	
	Laurent JAOUL	Absent	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	Procuration Mr Montiel	Abdi EL KANDOUSSI
	Stéphanie JANNIN	Procuration à Mr Lussert	Pascal KRZYZANSKI
	Jean Marc LUSSERT	Présent	Régine ILLAIRE
	Jean Pierre RICO	Procuration à Mr Fenoy	
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	Présent	Brice BONNEFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	Absente	Michaël DELAFOSSE
	Dominique NURIT	Procuration à Mr Dieulefés	Gabrielle HENRY
	Yvon PELLET	Présent	Jacques RIGAUD
	Renaud CALVAT	Absent	Claudine VASSAS MEJRI
	Véronique CALUEBA RIZZOLO	Absente	Cyril MEUNIER

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint conformément à notre règlement intérieur qui prend en compte les procurations.

Lors de ses séances du 27 juin et du 11 octobre 2017, le comité syndical a validé le projet de PAPI complet du bassin de l'Or en vue du dépôt d'un dossier de candidature à la labellisation nationale. Ce dépôt est prévu d'ici la fin de l'année 2017 selon les termes de référence du cahier des charges « PAPI2 » en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017. Un nouveau dispositif « PAPI3 » basé sur un nouveau cahier des charges national sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018. Le dépôt du PAPI complet du bassin de l'Or intervient donc dans une période transitoire entre les deux dispositifs « PAPI 2 » et « PAPI 3 », et il apparaît prudent d'élaborer un dossier de candidature permettant de répondre à certaines exigences renforcées en anticipation du futur dispositif PAPI3.

C'est pourquoi, le Symbo pourra être amené à lancer les études et démarches complémentaires éventuelles qui seront le cas échéant exigées dans le cadre de l'instruction du PAPI complet du bassin de l'Or, lui permettant de présenter un PAPI complet abouti et répondant aux nouvelles exigences nationales dans cette période de transition.

Le montant total de ces études complémentaires pour la labellisation du PAPI complet est évalué à 96 000€ TTC.

Il convient de solliciter les subventions maximales auprès :

- de l'Etat,
 - de la Région Occitanie,
 - et de l'Union Européenne au titre du FEDER 2014-2020,
- pour la mise en œuvre de cette opération, sur la base du plan prévisionnel de financement suivant :

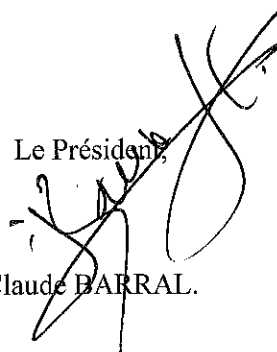
LIBELLE DE L'ACTION	COUT PREVISIONNEL EN €TTC	RECETTES PREVISIONNELLES (EN % DU COUT DE L'ACTION)			AUTOFINANCEMENT SYMBO
		Etat	Région	FEDER	
Etudes complémentaires pour la labellisation du PAPI complet du bassin de l'Or	96 000	50%	0 à 20%	0 à 30%	20%

Il vous est proposé de délibérer en faveur de ces demandes de subvention et d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la sollicitation de ces aides.

Le Comité Syndical vote à l'unanimité les demandes de subventions.
Il autorise le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait à Lunel, le 11 octobre 2017.

Pour extrait conforme.

Le Président

Claude BARRAL.

**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR**
130, chemin de Merles
34400 LUNEL

 **syndicat
mixte du
Sympo bassin de l'or**

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 11 Octobre 2017 à Lunel

DELIBERATION n° 5-10-2017

**Objet : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les postes de direction, chargé de mission
qualité de l'eau et technicien rivière**

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	Présente	Rogé ANDREO Michel LAZERGES
	Roger MONTIEL	Présent	
	Alain HUGUES	Absent	Alain FOUCARAN
	René CHALOT	Présent	Jacques HELSEN Présent
	Bernard GANIBENC	Présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	Absente	Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	Procuration à Mr Ganibenc	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	Absent excusé	Angelo GENNAI Absent excusé
	Hervé DIEULEFES	Présent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	Présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	Présente	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	Absent excusé	Jean Maurice MARTIN Présent
	Fabrice FENOY	Présent	Marie De OLIVEIRA
Agglomération de Montpellier	Jackie BOULBES	Procuration à Mr Barral	Gilbert PASTOR
	GALABRUN	Absent	Pierre DUDIEUZERE
	Laurent JAOL		Abdi EL KANDOUSSI
	Jean Luc MEISSONNIER	Procuration Mr Montiel	
	Stéphanie JANNIN	Procuration à Mr Lussert	Pascal KRZYZANSKI
	Jean Marc LUSSERT	Présent	Régine ILLAIRE
	Jean Pierre RICO	Procuration à Mr Fenoy	
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	Présent	Brice BONNEFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	Absente	Michaël DELAFOSSE
	Dominique NURIT	Procuration à Mr Dieulefés	Gabrielle HENRY
	Yvon PELLET	Présent	Jacques RIGAUD
	Renaud CALVAT	Absent	Claudine VASSAS MEJRI
	Véronique CALUEBA RIZZOLO	Absente	Cyril MEUNIER

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint conformément à notre règlement intérieur qui prend en compte les procurations.

L'Agence de l'Eau finance depuis plusieurs années, un poste de directeur, un poste de chargé de mission qualité de l'eau et un poste de technicien rivière.

Il est proposé à l'Agence de l'Eau de financer sur l'exercice 2018 (dernière année du 10^e programme de l'agence de l'Eau), trois postes à temps plein, en lien avec la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et aux enjeux identifiés du bassin versant.

Détail des postes :

- 1 poste de Directeur du Symbo
- 1 poste de Chargé de mission qualité de l'eau
- 1 poste de Technicien rivières

Ces postes bénéficieront d'une aide forfaitaire de l'Agence de l'Eau établie comme suit :

Postes	Base de calcul	Mode de calcul	Montant de l'assiette subventionnable	Montant de la subvention estimée
Dépenses pour les 3 postes	175 600	Coef 1.3 pour les 3 postes	228 280	114 140

Le Président soumet au vote du Comité Syndical.

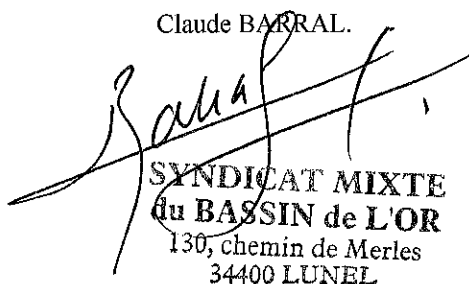
Après délibération le Comité Syndical vote à l'unanimité en faveur de la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour ces différents postes et autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à Lunel, le 11 octobre 2017.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Claude BARRAL.



SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR
130, chemin de Merles
34400 LUNEL



syndicat
mixte du
bassin de l'Or

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 11 Octobre 2017 à Lunel

DELIBERATION n° 6-10-2017

Objet : Demande de subvention d'investissement auprès de l'Agence de l'Eau pour le matériel des postes de direction, chargé de mission qualité de l'eau et technicien rivière

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	Présente	Rogé ANDREO Michel LAZERGES
	Roger MONTIEL	Présent	
	Alain HUGUES	Absent	Alain FOUCARAN
	René CHALOT	Présent	Jacques HELSEN Présent
	Bernard GANIBENC	Présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	Absente	Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	Procuration à Mr Ganibenc	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	Absent excusé	Angelo GENNAI Absent excusé
	Hervé DIEULEFES	Présent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	Présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	Présente	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	Absent excusé	Jean Maurice MARTIN Présent
	Fabrice FENOY	Présent	Marie De OLIVEIRA
Agglomération de Montpellier	Jackie BOULBES	Procuration à Mr	Gilbert PASTOR
	GALABRUN	Barral	
	Laurent JAOU	Absent	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	Procuration Mr Montiel	Abdi EL KANDOUSSI
	Stéphanie JANNIN	Procuration à Mr Lussert	Pascal KRZYZANSKI
	Jean Marc LUSSERT	Présent	Régine ILLAIRE
	Jean Pierre RICO	Procuration à Mr Fenoy	
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	Présent	Brice BONNEFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	Absente	Michaël DELAFOSSE
	Dominique NURIT	Procuration à Mr Dieulefés	Gabrielle HENRY
	Yvon PELLET	Présent	Jacques RIGAUD
	Renaud CALVAT	Absent	Claudine VASSAS MEJRI
	Véronique CALUEBA RIZZOLO	Absente	Cyril MEUNIER

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint conformément à notre règlement intérieur qui prend en compte les procurations.

L'agence de l'Eau avait accordé en 2010 et 2012, une subvention d'investissement pour l'équipement de postes qu'elle finance par ailleurs, dans le cadre de missions attribuées au Symbo. Ces postes n'ayant pas bénéficié d'aides pendant les 5 dernières années il est possible de solliciter l'Agence de l'Eau sur du matériel nécessaire à la mise en œuvre de ces missions.

Dans le cadre du financement d'un poste direction, d'un poste de chargé de mission qualité de l'eau et d'un poste de technicien rivière, l'Agence de l'Eau accorde au Symbo, une aide financière pour leur équipement.

Pour chacun de ces postes l'Agence peut accorder un financement de 50% sur une assiette de 24 000 € de dépenses en matériel.

Le Président précise qu'après évaluation, les postes requièrent les dépenses suivantes en investissement :

- matériel informatique : ordinateurs et bureautique	6.000€
- bureautique : photocopieur	8 000€
- véhicule de service	18 000€

Soit un coût total de 32 000€

Sachant que la subvention de l'Agence de l'Eau est estimée à 50% de la dépense, soit le montant de 16 000 € et que le Symbo a trois ans pour effectuer ces dépenses, le Président propose au Comité Syndical de délibérer et de l'autoriser à signer tout document nécessaire, à la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

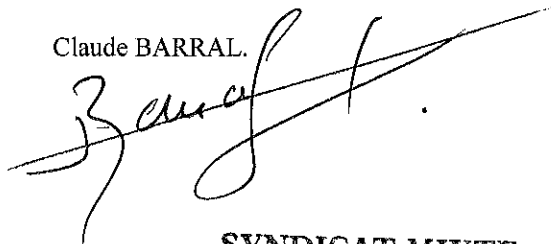
Après débat, le Comité Syndical vote à l'unanimité cette demande de subvention et autorise le Président à entreprendre toute démarche nécessaire et signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à Lunel, le 11 octobre 2017.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Claude BARRAL.



**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR**
130, chemin de Merles
34400 LUNEL



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 11 Octobre 2017 à Lunel

DELIBERATION n° 7-10-2017

Objet : Demande de subvention dans le cadre de la sensibilisation scolaire sur la thématique cours d'eau et milieux aquatiques

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	Présente	Rogé ANDREO Michel LAZERGES
	Roger MONTIEL	Présent	
	Alain HUGUES	Absent	Alain FOUCARAN
	René CHALOT	Présent	Jacques HELSEN Présent
	Bernard GANIBENC	Présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	Absente	Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	Procuration à Mr Ganibenc	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	Absent excusé	Angelo GENNAÏ Absent excusé
	Hervé DIEULEFES	Présent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	Présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	Présente	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	Absent excusé	Jean Maurice MARTIN Présent
	Fabrice FENOY	Présent	Marie De OLIVEIRA
Agglomération de Montpellier	Jackie BOULBES	Procuration à Mr Barral	Gilbert PASTOR
	GALABRUN		
	Laurent JAOUL	Absent	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	Procuration Mr Montiel	Abdi EL KANDOUSSI
	Stéphanie JANNIN	Procuration à Mr Lussert	Pascal KRZYZANSKI
	Jean Marc LUSSERT	Présent	Régine ILLAIRE
	Jean Pierre RICO	Procuration à Mr Fenoy	
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	Présent	Brice BONNEFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	Absente	Michaël DELAFOSSE
	Dominique NURIT	Procuration à Mr Dieulefès	Gabrielle HENRY
	Yvon PELLET	Présent	Jacques RIGAUD
	Renaud CALVAT	Absent	Claudine VASSAS MEJRI
	Véronique CALUEBA RIZZOLO	Absente	Cyril MEUNIER

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint conformément à notre règlement intérieur qui prend en compte les procurations.

Chaque année depuis 5 ans, le Symbo lance un appel à projet intitulé : De la source des cours d'eau à l'étang de l'Or. Il est destiné aux enseignants des classes de Cm1 et Cm2 des communes du bassin versant de l'étang de l'Or. Ce projet pédagogique validé par le service scientifique de l'académie de Montpellier permet aux élèves, en utilisant une démarche d'investigation, de comprendre le trajet de l'eau, depuis leurs écoles jusqu'à l'étang de l'Or.

Les actions pédagogiques seront proposées à 7 classes du bassin versant, et seront sélectionnées via un appel à projet. Chaque classe bénéficiera, à partir du 1^{er} mars 2018, de 6 demi-journées d'interventions en classe ou sur le terrain et seront réalisées par un technicien du Symbo. A ce jour, les écoles du bassin versant n'ont pas encore été contactées, ni sélectionnées.

Ce projet d'éducation à l'environnement se rapprochant des enjeux de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques écrits dans le contrat de bassin, il est éligible à une demande de financement à l'agence de l'eau.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	
Montants en € TTC	Montants en € TTC	%
Préparation, réalisation et bilan des animations dans les 7 classes 12 264 €	- Agence de l'Eau : 6 132 € - Autofinancement : 6 132 €	50% 50%

L'autofinancement du Symbo repose sur le salaire du technicien.

Le Président soumet au vote du Comité Syndical et demande l'autorisation de pouvoir signer tout document s'y rapportant.

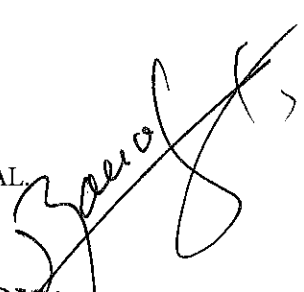
Après débat, le Comité Syndical vote à l'unanimité cette demande de subvention et autorise le Président à entreprendre toute démarche nécessaire et signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à Lunel, le 11 octobre 2017.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Claude BARRAL


**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR**
130, chemin de Merles
34400 LUNEL



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 11 Octobre 2017 à Lunel

DELIBERATION n° 8-10-2017

Objet : Demande de subventions à l'Agence de l'Eau concernant la Merza Jerga

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	Présente	Rogé ANDREO Michel LAZERGES
	Roger MONTIEL	Présent	
	Alain HUGUES	Absent	Alain FOUCARAN
	René CHALOT	Présent	Jacques HELSEN Présent
	Bernard GANIBENC	Présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	Absente	Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	Procuration à Mr Ganibenc	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	Absent excusé	Angelo GENNAÏ Absent excusé
	Hervé DIEULEFES	Présent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	Présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	Présente	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	Absent excusé	Jean Maurice MARTIN Présent
	Fabrice FENOY	Présent	Marie De OLIVEIRA
Agglomération de Montpellier	Jackie BOULBES	Procuration à Mr	Gilbert PASTOR
	GALABRUN	Barral	
	Laurent JAOU	Absent	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	Procuration Mr Montiel	Abdi EL KANDOUSSI
	Stéphanie JANNIN	Procuration à Mr Lussert	Pascal KRZYZANSKI
	Jean Marc LUSSERT Jean Pierre RICO	Présent Procuration à Mr Fenoy	Régine ILLAIRE
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	Présent	Brice BONNEFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	Absente	Michaël DELAFOSSE
	Dominique NURIT	Procuration à Mr Dieulefés	Gabrielle HENRY
	Yvon PELLET	Présent	Jacques RIGAUD
	Renaud CALVAT	Absent	Claudine VASSAS MEJRI
	Véronique CALUEBA	Absente	Cyril MEUNIER
	RIZZOLO		

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint conformément à notre règlement intérieur qui prend en compte les procurations.

Contexte de la Coopération Internationale :

La Commune de Moulay Bouselham et le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or sont mutuellement engagés depuis 2000 dans un programme de Coopération Décentralisée. Les sites de la Merja Zerga et de l'étang de l'Or sont tous deux des zones humides et des sites RAMSAR, bénéficiant d'une reconnaissance internationale.

En avril 2017, une mission conduite par M. Claude BARRAL, s'est rendue à Moulay Bouselham et à cette occasion, il a été défini les axes de travail, le programme d'action et le planning d'intervention, avec M. Belassal CHAOUI, Député-Maire de Moulay Bouselham et son Conseil Municipal d'une part et avec M. Fouad MHAMDI, Gouverneur de la Province de Kenitra.

Le Gouverneur et la Municipalité de Moulay Bouselham ont confirmé leurs engagements pour apporter une réponse structurée et participative aux enjeux de développement sous forme de l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion à l'échelle du bassin versant de la lagune.. Ainsi, l'objectif du projet de coopération avec le SYMBO, visera à développer une vision du bassin versant et pour cela à mobiliser les acteurs, condition essentielle au succès de la gestion intégrée.

Cette démarche est nouvelle pour les Elus locaux de Moulay Bouselham.

Le Président a proposé (Conseil Syndical du 27 juin 2017) que les élus de Moulay Bouselham viennent dans l'Hérault pour nous rencontrer.

Ce voyage d'étude visera à les sensibiliser sur l'orientation prise en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans le cadre du SDAGE (Schéma Directeur D'Aménagement de l'Eau) d'une part. D'autre part, cette visite permettra de montrer les réalisations et les investissements réalisés en faveur d'une préservation des ressources naturelles qui ont été financées par l'Agence de l'Eau. Notre proposition a été acceptée par M. Le Gouverneur de Kénitra et par M. le Maire de Moulay Bouselham.

D'une durée de 4 jours, ces rencontres auront lieu du 23 au 27 octobre 2017.

Financement de l'action du SYMBO, pour l'accueil de la Délégation :

Pour l'année 2017 nous proposons de consolider le projet initial en sollicitant une aide complémentaire auprès de l'Agence de l'Eau, qui viendrait en complément de l'aide financière obtenue récemment auprès du Conseil Départemental de l'Hérault.

Dans cette optique, nous proposons que le Symbo adresse dès le mois d'octobre 2017, une demande de partenariat financier auprès de l'Agence de l'Eau.

Budget qui permettrait d'accueillir la mission marocaine du mois d'octobre, dans le cadre du partenariat financier que nous avons avec l'Agence de l'Eau :

Contributions au projet :

Agence de l'Eau
Symbo
Département de l'Hérault

Plan prévisionnel de financement :

Dépenses : 10 000 €

Recettes ;

- Agence de l'Eau 3.000 € (30%)
- Département : 5.000 € (50%) déjà obtenue session du 18 septembre 2017
- Autofinancement : 2.000 € (20% temps passé par plusieurs agents du Symbo)

Le Président soumet ce projet au Conseil Syndical ainsi que cette demande de financement et demande l'autorisation de signature des documents en rapport avec cette affaire.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité cette demande de financement et autorise le Président à signer tout document en rapport avec cette affaire.

Fait à Lunel, le 11 octobre 2017.

Pour extrait conforme.

Le Président,


Claude BARRAL.

**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR**
130, chemin de Merles
34400 LUNEL



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 11 Octobre 2017 à Lunel

DELIBERATION n° 9-10-2017

Objet : Attribution du marché relatif à la sensibilisation scolaire aux inondations pour l'année 2017-2018

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	Présente	Rogé ANDREO Michel LAZERGES
	Roger MONTIEL	Présent	
	Alain HUGUES	Absent	Alain FOUCARAN
	René CHALOT	Présent	Jacques HELSEN Présent
	Bernard GANIBENC	Présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	Absente	Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	Procuration à Mr Ganibenc	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	Absent excusé	Angelo GENNAI Absent excusé
	Hervé DIEULEFES	Présent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	Présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	Présente	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	Absent excusé	Jean Maurice MARTIN Présent
	Fabrice FENOY	Présent	Marie De OLIVEIRA
Agglomération de Montpellier	Jackie BOULBES	Procuration à Mr Barral	Gilbert PASTOR
	GALABRUN	Absent	Pierre DUDIEUZERE
	Laurent JAOUÏ		Abdi EL KANDOUSSI
	Jean Luc MEISSONNIER	Procuration Mr Montiel	
	Stéphanie JANNIN	Procuration à Mr Lussert	Pascal KRZYZANSKI
	Jean Marc LUSSERT	Présent	Régine ILLAIRE
	Jean Pierre RICO	Procuration à Mr Fenoy	
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	Présent	Brice BONNEFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	Absente	Michaël DELAFOSSE
	Dominique NURIT	Procuration à Mr Dieulefés	Gabrielle HENRY
	Yvon PELLET	Présent	Jacques RIGAUD
	Renaud CALVAT	Absent	Claudine VASSAS MEJRI
	Véronique CALUEBA RIZZOLO	Absente	Cyril MEUNIER

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint conformément à notre règlement intérieur qui prend en compte les procurations.

Lors de sa séance du 27 juin 2017, le Comité Syndical du Symbo a validé la mise en place d'une consultation pour la sensibilisation scolaire au risque d'inondation sur le bassin versant de l'étang de l'Or dans le cadre du PAPI d'intention, pour une enveloppe prévisionnelle estimée à 30 000 €.

Le Symbo a engagé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée pour la réalisation de l'opération « Sensibilisation des scolaires au risque inondation sur le bassin versant de l'étang de l'Or : supports pédagogiques et animations scolaires ». La mission comporte des prestations obligatoires (offre de base) et des prestations supplémentaires éventuelles (PSE optionnelles) pour la création d'objets ludo-éducatifs complémentaires qui serviront de support aux animations.

A l'issue de la consultation des entreprises qui s'est déroulée du 12/09/2017 au 9/10/2017, les services du Symbo ont réceptionné 2 offres dans les délais impartis et conformes administrativement.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- Critère n° 1 : Valeur technique de l'offre sur 60 points N1
 - Sous critères : Qualité technique de la note méthodologique /20
 - Trame d'animation proposée /10
 - Profil et organisation de l'équipe dédiée à la réalisation de la prestation /20
 - Moyens matériels /10
- Critère n° 2 : Prix des prestations sur 40 points N2

Note globale /100 =N1 + N2 ramenée sur 20

A l'issue de l'analyse détaillée des offres, le classement des offres proposé au Comité Syndical est le suivant :

Prestataire	Montant offre de base en €TTC	Montant toutes PSE comprises en € TTC	Note N1 Valeur technique de l'offre/ 60	Note N2 Prix des prestations /40	Note globale /20	Classement
LAMY Expertise	52 200	71 400	36	Offre INACCEPTABLE dépassant largement le budget alloué à l'opération		
MAYANE	19 851	30 504	55	40	18,8	1 Offre la mieux disante

L'offre de l'entreprise LAMY Expertise dépasse de plus de 130% l'estimation administrative, Elle est de ce fait déclarée inacceptable en application du Code des Marchés Publics, les crédits budgétaires alloués au marché après évaluation du besoin à satisfaire ne permettant pas au pouvoir adjudicateur de les financer.

L'offre de MAYANE est considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Président soumet le choix du prestataire au vote du Comité Syndical.

Le Comité Syndical délibère à l'unanimité, décide de retenir l'offre de MAYANE pour un montant de 30.504€ TTC et autorise le Président à signer tout document se rapportant à ce marché.

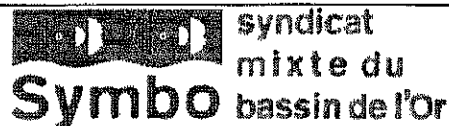
Fait à Lunel, le 11 octobre 2017.

Pour extrait conforme.

Le Président,


Claude BARRAL

**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR**
130, chemin de Merles
34400 LUNEL



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 11 Octobre 2017 à Lunel

DELIBERATION n°10-10-2017

Objet : Motion sur les arbitrages du gouvernement sur les 11^o programmes des Agences de l'Eau

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	Présente	Rogé ANDREO Michel LAZERGES
	Roger MONTIEL	Présent	
	Alain HUGUES	Absent	Alain FOUCARAN
	René CHALOT	Présent	Jacques HELSEN Présent
	Bernard GANIBENC	Présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	Absente	Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	Procuration à Mr Ganibenc	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	Absent excusé	Angelo GENNAI Absent excusé
	Hervé DIEULEFES	Présent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	Présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	Présente	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	Absent excusé	Jean Maurice MARTIN Présent
	Fabrice FENOY	Présent	Marie De OLIVEIRA
Agglomération de Montpellier	Jackie BOULBES	Procuration à Mr Barral	Gilbert PASTOR
	GALABRUN	Absent	Pierre DUDIEUZERE
	Laurent JAOU		Abdi EL KANDOUSSI
	Jean Luc MEISSONNIER	Procuration Mr Montiel	
	Stéphanie JANNIN	Procuration à Mr Lussert	Pascal KRZYZANSKI
	Jean Marc LUSSERT	Présent	Régine ILLAIRE
	Jean Pierre RICO	Procuration à Mr Fenoy	
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	Présent	Brice BONNEFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	Absente	Michaël DELAFOSSE
	Dominique NURIT	Procuration à Mr Dieulefés	Gabrielle HENRY
	Yvon PELLET	Présent	Jacques RIGAUD
	Renaud CALVAT	Absent	Claudine VASSAS MEJRI
	Véronique CALUEBA RIZZOLO	Absente	Cyril MEUNIER

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint conformément à notre règlement intérieur qui prend en compte les procurations.

Motion sur les arbitrages du gouvernement sur les 11° programmes des Agences de l'Eau

Le comité Syndical de l'Etablissement Public Territorial de Bassin de l'Or (Symbo), indique sa vive inquiétude pour son territoire, des arbitrages du gouvernement dans le cadre de la préparation budgétaire 2018. Les conséquences de ces arbitrages sur le budget des agences de l'Eau en général et de l'Agence RMC en particulier auront inévitablement des conséquences fortes sur notre capacité à réaliser les investissements utiles à la mise en œuvre opérationnelle des dispositions prévues dans sur le bassin de l'Or qui contribuent à atteindre les orientations fixées par le SDAGE.

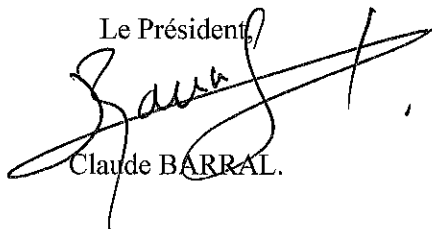
Aussi, le comité syndical de l'EPTB Symbo :

- Souligne que l'on doit absolument garder le principe que « l'eau finance l'eau » dont l'efficacité a fait depuis longtemps ses preuves en France selon un principe d'utilisation des redevances perçues par les agences, solidaire et transparent d'utilisation des redevances perçues par les Agences.
- S'élève contre un prélèvement supplémentaire de l'état des redevances des Agences de l'Eau et leur utilisation à des fins de financements d'autres domaines et organismes que ceux dédiés à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.
- Déploie le risque annoncé de diminution des ressources humaines allant à l'encontre des missions croissantes assurées par les Agences et le maintien d'un dialogue fructueux avec nos territoires.
- Demande en conséquence, que soit retiré du projet de loi de finances cette diminution des moyens financiers en soulignant son impact sur les ressources humaines qui pourrait compromettre le maintien d'un service public de qualité et efficace tel qu'il est aujourd'hui assuré par les Agences de l'eau.

Sur proposition du Président, le Comité Syndical vote à l'unanimité cette motion.

Fait à Lunel, le 11 octobre 2017.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Claude BARRAL.

**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR**
130, chemin de Merles
34400 LUNEL